

**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**  
**Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF**  
**sans impact sur le coût global<sup>1</sup>**

<p><b>Titre du projet :</b> Mise en œuvre des résolutions des Nations Unies sur la consolidation de la paix avec des jeunes et des femmes dans huit communes des régions d'Agadez, Tahoua, Tillabéry et Zinder.</p>	<p><b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> UNFPA et PNUD</p>
<p><b>Personne à contacter concernant le projet :</b> <b>Isabelle Vancutsem</b> Adresse : Niamey, Niger Téléphone : +227 92 76 84 04 E-mail : vancutsem@unfpa.org</p>	<p><b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b> Ministère de la Jeunesse et des Sports Congafem Association des chefs traditionnels AFJN CNDP</p>
<p><b>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) :</b> PBF_00098290 : PBF/NER/D-2</p>	<p><b>Site du projet :</b> Région de Tahoua (Tillia, Tassara, Tchintabaraden) Région de Tillabéry (Abala, Inates) Région d'Agadez (Aderbisnat, Danet) Région de Zinder (Ollelewa)</p>
<p><b>Description du projet :</b> <i>Décrire, en une phrase les principales raisons de la révision du descriptif de projet d'origine en termes de stratégie, et en quoi cela contribue à la consolidation de la paix dans le pays, en se référant aux principaux résultats visés par le projet et à la théorie de changement.</i> Le projet vise toujours à la mise en œuvre de stratégies d'inclusion et de participation à la</p>	<p><b>Budget PBF : 1 500 000 USD</b> <b>Contributions hors PBF : 500 000 USD</b> <b>Budget total du projet : 2 000 000 USD</b></p> <p><b>Date de démarrage du projet : 01/01/2016</b> <b>Date initiale d'achèvement du projet : 31/12/2017</b> <b>Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant):</b></p>





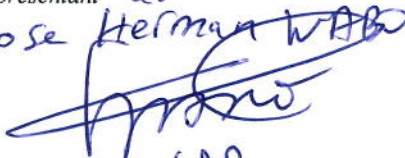
<sup>1</sup> Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

<p>prise de décision des jeunes et des femmes pour permettre à terme, de contribuer à la consolidation à la paix dans leurs communes, d'assurer un climat social apaisé, de mettre en place de mécanismes pérennes de prévention et de gestion de conflits incluant les jeunes et les femmes, et de renforcer leurs capacités économiques ; seule la durée s'étend sur trois (3) mois supplémentaires suite aux faiblesses et lenteurs enregistrées par les partenaires d'exécution.</p>	<p>31/03/2017</p>
<p><b>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)<sup>2</sup>: 3</b>  <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i>  <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i>  <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i>  <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i></p>	
<p><b>Résultats du projet :</b> Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans organisés en associations, ONGs, réseaux, groupements, Fadas, clubs... ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix. Les organisations de femmes et de jeunes âgés de 15-24 ans sont habilités pour exprimer leurs priorités de façon constructive et participative et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations liées à la consolidation de la paix. Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes et des femmes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs favorisant la consolidation de la paix incluant les jeunes et les femmes.</p>	
<p><b>Domaine de résultat du Fonds</b><sup>3</sup> résumant au mieux l'objectif du projet : L'implication et la représentation des jeunes à risques dans le processus de prise de décision au niveau communautaire, local et national afin de fournir aux jeunes des mécanismes démocratiques de participation.</p>	

<sup>2</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

<sup>3</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
  - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
  - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
  - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
  - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

<i>(Pour les projets financés par le PRF) *</i>	
<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) <i>UNFPA</i></p>	<p>Représentant des autorités nationales</p>
<p>Nom du Représentant <b>Dr. Nestor AZANDEGBE</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'Agence <b>Fonds des Nations Unies pour la Population</b></p> <p>Date et cachet </p>	<p>Nom du Représentant du gouvernement partenaire</p> <p>Signature </p> <p>Titre </p> <p>Date et cachet</p>
<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) <i>UNDP</i></p>	
<p>Nom du Représentant <i>Jose Herman WABO</i></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'Agence <i>UNDP</i></p> <p>Date et cachet <i>29/12/2017</i></p>	

## Table des matières

Longueur maximale 5 pages

### I. Cause des changements apportés au projet et justification

#### a. Nature du changement et justification

Premièrement, le projet « Mise en œuvre des Résolutions des Nations Unies sur la consolidation à la paix avec les jeunes et les femmes dans huit communes des régions d'Agadez, Tahoua, Tillabéry, et Zinder » a démarré avec un retard dû à **la réception tardive des fonds** (février 2016).

Deuxièmement, la partie gouvernementale a enregistré un grand retard dans l'exécution du projet, malgré le suivi et l'appui réguliers de nos agences.

En effet, dans le but de l'appropriation des stratégies du projet et de leur pérennisation, la **partie gouvernementale** a été privilégiée face aux organisations de la société civile. Seulement, les ministères ont de **faibles capacités** organisationnelles et en ressources humaines. Ce risque pris a eu pour conséquence un retard dans l'exécution.

Un processus de décentralisation a été entamé afin de renforcer les capacités des quatre régions et de s'assurer que les activités menées soient adaptées aux besoins et réalités de chaque commune. La gestion fut davantage participative ; chaque région a planifié ses activités selon ses besoins. Mais cela a eu pour conséquence de démarrer le projet sur le terrain seulement dans le courant du mois de septembre 2016. Les régions ont également rencontré des difficultés dans le rapportage, ce qui a parfois ralenti les avances de fonds pour poursuivre les activités.

Au vu de cette faiblesse et lenteur, un plan d'accélération a été adopté dès septembre 2017 et des organisations de jeunesse ont directement été appuyées pour mener certaines activités du projet. Ceci a permis d'accélérer la mise en œuvre et de renforcer les capacités des réseaux de jeunes et de femmes. A la date du 26 décembre 2017, le taux d'exécution du projet s'élève à 97%, y compris toutefois quelques activités en cours d'exécution dont le coût s'élève à 39 406 USD.

Suite à ces deux raisons mentionnées, il est demandé de prolonger le projet de trois mois supplémentaires sans coût.

Cette prolongation permettra d'éviter tout risque de reversement et de s'assurer que l'entièreté des fonds reçus puisse bénéficier aux femmes et jeunes du Niger.

### II. Impact budgétaire

#### a. Révision du budget

**I. Cause des changements apportés au projet et justification**

**a. Nature des changements et justification:** *Cette section définit la nature de la révision recherchée et la justification de ce changement.*

**II. Impact budgétaire**

**a. Révision du budget**

**Tableau 1: Activité budgétaire du projet**

Résultat/n uméro du produit	Nom du produit	RUNO(s )	Produit du budget.	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 1 ; Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans organisés en associations, ONGs, réseaux, groupements, Fadas, clubs... ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix.				
Produit 1.1	Appuyer les jeunes et des femmes à s'organiser en réseaux dans les communes couvertes par le projet	UNFPA	80000	Augmentation de 20 000 USD ; renforcement de l'appui aux organisations de jeunesse suite au retard du partenaire d'exécution
Produit 1.2	Evaluer les besoins en renforcement des capacités des organisations/associations des jeunes et de femmes	UNFPA	20000	Reliquat de 20 000 USD transféré ; l'évaluation des besoins réalisée à moindre couts.
Produit 1.3	Développer une stratégie nationale de participation des jeunes filles et garçons aux instances de prise de décision au niveau national, régional et local	UNFPA	65000	Reliquat de 5 000 USD à transférer ; stratégie élaborée, validée, vulgarisée.
	Appuyer la participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des Plans de Développement Communaux	UNFPA	30000	Reliquat de 10 000 USD à transférer ; la révision n'est pas d'actualité dans certaines communes. Une formation des jeunes aux processus d'élaboration des PDCs a été réalisée
	Équiper et aménager des	UNFPA	125000	Augmentation de 45 000

	espaces sûrs pour accueillir les jeunes et les femmes pour favoriser le dialogue inter générationnel et l'échanges d'informations (la santé sexuelle et reproductive, les compétences de vie, environnement/changements climatiques, habilitation économique...) sur la paix et la sécurité			USD; équipements durables et plus couteux que prévu
	Renforcer des capacités des animateurs/animateuses des espaces sûrs sur différents thèmes valorisant la quiétude sociale et la paix	UNFPA	35000	Reliquat de 25 000 USD à transférer ; module élaboré et reproduit, compétences des animateurs renforcées
	Réaliser une étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la Paix	UNDP	40000	Reliquat de 40 000 transférés aux AGR; l'étude a été réalisée, validée et vulgarisée à moindre cout
	Organiser un forum d'échanges avec des différents groupes de jeunes et de femmes venant des 8 communes du projet pour partager le savoir et les expériences	UNFPA	35000	Augmentation de 15 000 USD ; nombre de participants revus (200pers), afin de partager les bonnes pratiques pour toutes les régions et permettre une éventuelle réplique des stratégies dans d'autres régions
<b>Résultat 2 : Les organisations des femmes et de jeunes âgés de 15-24 ans sont habilitées pour exprimer leurs priorités de façon constructive et participative et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations liées à la consolidation de la paix.</b>				
Produit 2.1	Élaborer et mettre en œuvre un programme de tutorat permettant aux leaders, décideurs et responsables expérimentés de transmettre leurs connaissances et expériences en matière de culture de la paix aux organisations de jeunes (filles et garçons) des zones d'intervention.	UNFPA	185000	Augmentation de 5000 USD; poursuite du programme de tutorat.
Produit	Organiser des sessions de	UNFPA	45000	Augmentation de 5000

2.2	dialogue inter générationnels avec les réseaux de jeunes et de femmes aux niveaux communautaire au sein des espaces sûrs			USD ; dynamisation des dialogues intergénérationnels (menés par les organisations de jeunesse)
Produit 2.3	Former les jeunes des organisations en leadership et citoyenneté, culture de la paix, médiation, compétences de vie	UNFPA	150000	
	Renforcer les capacités des organisations de femmes et des jeunes (filles et garçons) sur la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies pour la paix et la sécurité	UNDP	115000	
	Former des jeunes filles et garçons à la conception, la création de programmes radio et des reporters/animateurs (trices) des radios communautaires en techniques de journalisme	UNDP	50000	
	Fonds d'appui aux AGR	UNDP	180000	80 000 ont été réaffectés aux AGR, compte tenu de la sous consommation des rubriques « réaliser une étude sur les réseaux communautaires », la formation des FDS et l'élaboration d'un fascicule sur le DIH et la rubrique « Suivi ».
Résultat 3 :	Les décideurs politiques, autorités locales et la société civile reconnaissent la contribution des jeunes et des femmes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs favorisant la consolidation de la paix incluant les jeunes et les femmes			
	Plaidoyer auprès des chefs traditionnels/leaders religieux, des autorités administratives et élus régionaux et locaux pour inclure les jeunes et les femmes dans les réseaux communautaires de résolution	UNFPA	67000	Augmentation de 17 000 USD; étude menée sur les déterminants sociaux de la radicalisation des jeunes servant d'outils de plaidoyer

	des conflits)			
	Renforcer les capacités des ONGs et Forces de Défense et de Sécurité (femmes et hommes) à l'application des Droits Humains, du Droit International Humanitaire et à la protection des groupes vulnérables pendant les conflits.	UNDP	25000	Le budget est actuellement estimé à 25 000 USD. 40 000 sont donc réaffectés aux AGR. L'activité est prévue se tenir début décembre, mais avec les festivités du 18 décembre, tous les FDS ont été réquisitionnés.
	Plaidoyer auprès des partis politiques pour l'implication des femmes et des jeunes âgés de 15-24 ans dans les instances de décision de la représentation au niveau des conseils et autres organes susceptibles de favoriser la consolidation de la paix au niveau national, régional et local	UNDP	40000	
	Coordination et suivi	UNFPA	54337	
	Coordination et suivi	UNDP	26443	
	Coûts indirects	UNFPA	62033	
	Coûts indirects	UNDP	35761	
	<b>TOTAL</b>	UNFPA	953370	
		UNDP	546630	



Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO<sup>4</sup>

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 UNEFA			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	55000	-18000	37000
2. Fournitures, produits de base, matériels	40000		40000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	80000	-10000	70000
4. Services contractuels	305000	+28000	333000
5. Frais de déplacement	330000	-10000	320000
6. Transferts et subventions aux homologues			0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	81000	+10000	91000
<b>Sous-total</b>	<b>891 000</b>	<b>0</b>	<b>891 000</b>
8. Coûts indirects*	62370	0	62370
<b>TOTAL</b>	<b>953370</b>	<b>0</b>	<b>953370</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

<sup>4</sup> Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO<sup>4</sup>

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 UNDP			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	20 000	-20 000	0
2. Fournitures, produits de base, matériels	94 426	-94 426	0
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	50 000	-50 000	0
4. Services contractuels	60 000	-60 000	0
5. Frais de déplacement	140 000	-140 000	
6. Transferts et subventions aux homologues	100 000	+384 426	484 426
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	46 443	-20 000	26 443
<b>Sous-total</b>	<b>510 869</b>	<b>0</b>	<b>510 869</b>
8. Coûts indirects*	35 761	0	35 761
<b>TOTAL</b>	<b>546 630</b>	<b>0</b>	<b>546 630</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

<sup>4</sup> Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.